

**Délibération
du Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 50
Membres absents : 28
Procurations : 18

Séance du 29 juin 2022
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN
Président de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

3^{ème} QUESTION

Approbation du bilan des cessions et acquisitions immobilières opérées en 2021
(DELIBERATION n°2022-118)

En application des dispositions de l'article L.5211-37 du Code général des collectivités territoriales, toute collectivité qui compte plus de 2 000 habitants doit dresser un bilan annuel des opérations immobilières qu'elle réalise. Pour l'exercice 2021, le bilan des opérations réalisées par Saint-Louis Agglomération peut être présenté comme suit :

Acquisitions

Date d'acquisition	Désignation (lieu)	Contenance	Vendeur	N° mandat	Imputation comptable	Valeur d'acquisition
Budget principal						
12/12/2021	Sierentz - Straenge	1.49a	Commune de Sierentz	7304	2111	6 700 €
Budget AEP DSP						
24/08/2021	Hésingue - Galgenmatt e	35.95 a	Vve GREISING	73	2111	8 598.98 € HT

Cessions

Date de cession	Désignation (lieu)	Contenance	Acquéreur	N° titre	Imputation comptable	Valeur de cession
Néant						

Ce bilan sera annexé au Compte administratif 2021 du Budget principal.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité cette proposition.**

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 30 juin 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN